

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 OCTOBRE 2016

L'An Deux Mille Seize, le jeudi six octobre à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} HUGUENIN.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN, M. QUÉLLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M^{me} BRETAUD.

Excusés : M. LEDOS (pouv. à M. WALGER), M^{me} FANTOU (pouv. à M^{me} TAVERNIER), M^{me} COËTMEUR (pouv. à M. LE DÉVEHAT), M. GALLIER (pouv. à M^{me} BRETAUD).

Absent : M. JOUAN.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Une présentation du PADD a été faite par M. Jean-Jacques BERNARD, Vice-président de Rennes Métropole et membre du comité de pilotage PLUI. Cette présentation a donné lieu ensuite à un débat animé par Madame LE MEN.

MISE EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal se prononce sur la mise en non-valeur de créances non recouvrables suite à une décision du Tribunal d'Instance de Rennes (liquidation judiciaire) d'un montant total de 920 €.

LOCATION SALLES BELLE ILE ET HOËDIC : FIXATION DES TARIFS

(Contre : 1 – M. CROUZET / Abstentions : 3 – M^{me} BESNARD, M^{me} BRETAUD et M. GALLIER / Pour : 18).

Le Conseil Municipal valide la proposition de Madame LE MEN de louer les salles Belle Ile et Hoëdic aux montgermontais selon les conditions suivantes :

	Salle Belle Ile	Salle Hoëdic
Capacité	50 personnes maximum	50 personnes maximum
Tranches horaires et tarifs	9 ^H – 18 ^H : 50 € 15 ^H – 24 ^H : 50 € 9 ^H – 24 ^H : 100 €	9 ^H – 18 ^H : 100 € 15 ^H – 24 ^H : 100 € 9 ^H – 24 ^H : 150 €
Office	30 € sans vaisselle 60 € avec vaisselle	/
Caution à la réservation	300 €	300 €
Etat des lieux	Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie	
Inventaire	Un inventaire sera effectué au même moment que le l'état des lieux. Tout objet manquant à l'inventaire sera facturé 3 € pièce.	
Ménage	En cas de ménage insuffisant, il sera facturé 40 € en plus.	
Musique	Il est interdit de mettre une sonorisation en place pour la diffusion de musique.	
Assurance	L'emprunteur devra obligatoirement fournir une attestation de responsabilité civile location	
Emplacements stationnements extérieurs	Il est demandé de respecter les stationnements extérieurs réservés aux Personnes à mobilité réduite et à la sécurité.	
Accès et sortie du bâtiment	Lors de la remise des clés, une notice sera remise pour le fonctionnement des portes automatiques.	

TEMPS D'ACTIVITES PÉRISCOLAIRES : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE AVEC LES INTERVENANTS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Le Conseil Municipal valide la convention cadre devant intervenir avec les animateurs des Temps d'Accueils Périscolaires (associations, bénévoles...) et autorise Madame le Maire à signer ces conventions et leurs annexes.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^e CLASSE

(Contre : 0 / Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 20).

Pour des raisons de service, le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail d'un adjoint d'animation à temps non complet de 2^e classe, de 26 heures à 29 heures à compter du 1^{er} septembre 2016.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

(Contre : 0 / Abstentions : 2 – M. GALLIER et M^{me} BRETAUD / Pour : 20).

Prenant en compte les modifications précédentes, le Conseil Municipal arrête le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2016.

AFFICHE LE : 13 octobre 2016
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 13 octobre 2016

LE MAIRE
Brigitte LE MEN